



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle

Question écrite n° 88770

Texte de la question

Après le récent scandale de la vente par certains pharmaciens de médicaments rapportés par les patients, alors que le ministère de la santé doit se préparer à faire face à une probable pandémie grippale, alors qu'améliorer la sécurisation du circuit du médicament dans les hôpitaux pour éviter les accidents médicamenteux est essentiel, M. Alain Néri s'étonne auprès de M. le ministre de la santé et des solidarités de la réduction globale des effectifs de son ministère via une réduction arbitraire de sa masse budgétaire, en totale contradiction avec les nécessaires missions de protection de la santé de la population. Ainsi, en 2005, aucun recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique, garants, au nom de l'État, de la sécurité des médicaments et des autres produits de santé ainsi que de la qualité des pratiques professionnelles, n'a eu lieu. En 2006, le concours sera probablement annulé et les postes vacants risqueront de ne pas être remplacés. La formation est également touchée puisque, à l'École nationale de la santé publique, le pharmacien inspecteur en charge de la formation initiale et continue des pharmaciens inspecteurs de santé publique ne sera pas remplacé. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre, d'une part, pour mettre en adéquation les missions et les effectifs des pharmaciens inspecteurs de santé publique dans le domaine de la santé publique et de la sécurité sanitaire qu'il affiche comme prioritaire, et, d'autre part, pour assurer et maintenir leur haut niveau de formation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88770

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2717